

le pays doit faire face et on lui offre ici un magnifique endroit où commencer.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur Raymond, les représentants à la Chambre du Nouveau parti démocratique sont heureux d'appuyer la motion présentée par le premier ministre (M. Pearson).

Nous estimons que cette fonction très élevée convient par excellence au candidat choisi, M. Macnaughton, député de Mont-Royal. Malgré l'accueil unanime qui a salué sa nomination, nous verrons, dans quelques instants, l'honorable représentant se faire amener de force au fauteuil de l'Orateur. Il s'agit là d'une longue tradition et par cette attitude les députés manifestent toujours leur extrême hésitation à occuper ce poste. Cela se comprenait jadis, alors qu'un monarque courroucé pouvait vous faire couper la tête; toutefois, je sais que, même maintenant, l'hésitation n'est pas complètement feinte. Car, en fait, quitter les banquettes de la Chambre des communes pour accepter ce poste élevé, c'est prendre une décision qui comporte des difficultés et qui exige un certain renoncement à des choses qu'il plairait de faire puisque celui qui assume la fonction d'Orateur cesse d'être le serviteur d'un parti ou du gouvernement pour devenir le serviteur de la Chambre des communes. Il a pour tâche de veiller à la protection et au maintien des droits de tous les députés, des droits des minorités en particulier, ainsi qu'à ceux de la Chambre des communes elle-même.

Tous les députés se souviennent avec une certaine fierté des paroles d'un ancien Orateur du modèle des Parlements, l'Orateur Lenthall, qui déclara au roi Charles I<sup>er</sup>: «Je n'entendrai et ne verrai que ce que cette Chambre m'ordonnera.» C'est cette tradition qui a permis l'établissement de nos institutions parlementaires en vertu desquelles un député est choisi pour être le serviteur non pas du Parlement, ni du gouvernement, ni de l'opposition, mais de la Chambre même.

Nous serons très heureux d'appuyer la motion et de collaborer avec l'honorable député qui occupera ce poste, afin que les travaux de cette vingt-sixième législature soient fructueux.

(Texte)

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur Raymond, c'est avec plaisir que je m'associe au chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) pour appuyer la nomination de l'honorable député de Mont-Royal (M. Macnaughton) au poste d'Orateur de la Chambre.

A mon avis, il convient qu'à titre de député d'une circonscription de Montréal, je

[M. Thompson.]

sois invité à appuyer la nomination d'un collègue de la métropole canadienne.

Le fait de confier cette agréable tâche à un député d'arrière-banc m'honore et indique que le chef de l'opposition accordé aux simples représentants du peuple une importance égale à celle des membres du cabinet.

Les qualités personnelles de M. Macnaughton sont bien connues des membres de la Chambre, où il ne compte que des amis.

Il a fait preuve d'objectivité—condition *sine qua non* dans cette fonction d'Orateur—lorsqu'il a été appelé à présider les délibérations du comité des comptes publics, où j'ai eu l'honneur de siéger.

M. Macnaughton est un homme loyal, franc et honnête. Il fera certes honneur au poste qu'il occupe, comme ce fut le cas pour ses prédécesseurs.

Monsieur Raymond, je suis donc très heureux d'appuyer sa nomination et de lui offrir mes meilleurs vœux de santé et de succès dans ses nouvelles fonctions.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur Raymond, au nom des créditistes de langue française, je suis heureux d'appuyer la déclaration qu'a faite tout à l'heure le chef de notre parti, à l'effet que nous appuierons l'Orateur dans l'exercice de ses fonctions. Nous l'assurons de notre pleine et entière collaboration, tout en soulignant que nous ne nous soustrairons pas à notre devoir de représentants du peuple.

On a mentionné tout à l'heure que les droits des minorités, en cette Chambre, doivent être sauvegardés. Nous réclamerons également justice pour tous et chacun des membres de la Chambre.

Nous n'avons pas été élus pour jouer à la politique, mais pour des motifs sérieux d'administration. La chose nationale n'est pas le fait d'un groupe, c'est celui d'une nation et des députés. Nous devons insister en cette circonstance pour que l'on consacre une démocratie vivante, ce qui veut dire l'expression libre de nos pensées, de nos idées, une pleine et entière liberté afin que tous les groupes que l'on voit en cette Chambre puissent dire bien haut: Vive le Canada! vive les deux races qui constituent la pierre angulaire de la Confédération! vive les Canadiens!

(Traduction)

**Le Greffier de la Chambre** déclare la motion adoptée, à l'unanimité, et M. Alan A. Macnaughton, député de la circonscription électorale de Mont-Royal, dûment élu Orateur de la Chambre.

M. Macnaughton est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable L. B. Pearson et l'honorable Lionel Chevrier.